



## Changement date de paiement loyer par propriétaire

-----  
Par Sazou

Bonjour,

Lors de la signature de mon bail en mars 2019, mon propriétaire m'a indiqué que le paiement du loyer se fait à terme échu. Je lui ai précisé que je préférais un paiement à échoir mais finalement c'est le paiement à terme échu qui a été retenu.

Aujourd'hui mon propriétaire m'indique oralement que dorénavant je dois faire un paiement à échoir car il révisé son prêt immobilier avec sa banque et que cette dernière aurait fait cette demande. Cela signifie donc payer 2 fois mon loyer dans le mois pour régulariser. Sachant que le montant de mon loyer est de 850?.

Je veux bien répondre à sa demande mais je ne peux tout simplement pas payer 1700? d'un coup avec mes charges professionnelles et autres charges personnelles. Le propriétaire m'indique donc de faire un premier versement de 450? en plus de mon loyer de 850? et le mois d'après un versement de 400? mais là encore le montant est trop important pour moi. Je tiens à préciser que je n'ai jamais eu de retard de loyer.

Peut-il me demander ce changement ainsi ?

Est-ce à lui de me fixer l'échéancier sans tenir compte de mes propres besoins ?